

LA RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE

et son impact sur les entreprises.

Février 2023



STOP
ECOCIDE
Belgium

”
Il est essentiel de s'attaquer aux facteurs politiques, économiques et culturels sous-jacents à la destruction de la biodiversité ainsi qu'aux mécanismes qui encouragent une utilisation extractive des ressources et une relation nuisible avec la nature. Pour opérer ce changement, la Banque Triodos soutient l'introduction de l'écocide à la Cour pénale internationale.»

Banque Triodos

”
La loi sur l'écocide est une solution tangible qui changerait la donne en matière de perte de biodiversité et de crise climatique et qui est porteuse d'espoir pour les générations futures.»

Amalie Wilkinson, co-fondatrice de Youth for Ecocide law

”
Je ne veux rien avoir à faire avec des gens qui commettent des écocides, tout comme je ne veux pas avoir de sous-traitant qui fasse des trafics ou des ventes d'armes. Je veux donc une loi qui les supprime.

Mats Bjelkevik, PDG et fondateur de Indoor Energy.»

”
Il faut tourner le dos au «business as usual» du passé si on veut répondre aux défis de l'avenir. « La société du XXe siècle nous a rendus malades, il faut la réinventer»

Sandrine Dixson-Declève, coprésidente du Club de Rome et conseillère en transition économique et environnementale auprès de l'Union européenne

”
La loi sur l'écocide ferme une porte dans une direction et en ouvre une dans une autre. Au lieu d'une croissance destructrice, elle ouvre la voie et améliore les conditions d'entreprise pour une croissance régénératrice et durable.»

Polly Higgins, co-fondatrice de Stop Ecocide International (1968-2019) et Jonas Roupé, MSc, Expert en économie circulaire et transformation d'entreprise chez Prosperous Planet

”
La nature est importante pour nous! C'est elle qui nous donne tout ce dont on a besoin pour vivre. Il faut arrêter de la détruire sinon moi et mes amis on va vivre dans un monde qui meurt et ça fait quand même peur»

Mila, 5 ans.

Remerciements:

Ce document a été amélioré grâce aux commentaires constructifs de :
Jonas Roupé, MSc, Expert en économie circulaire et transformation d'entreprise chez Prosperous Planet.

Auteur.rice :

Patricia Willocq, Photographe, Fondatrice et coordinatrice générale de Stop Ecocide Belgium

Benoit Quittre, Président de la Coalition Ecopreneur Kaya

Mise en page :

Patricia Willocq

Copyright :

No rights reserved

Résumé exécutif

La reconnaissance de l'écocide - la destruction massive des écosystèmes- en tant que crime fait l'objet d'un soutien croissant dans le monde entier. Cela s'explique par le fait que nos sociétés sont sur le point de dépasser la capacité de régénération de la nature.

Les dangers tels que le changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité, les crises des moyens de subsistance, la crise des ressources naturelles, deviennent des évidences pour les gens à travers les continents et les divisions politiques.(1)

Nous avons besoin de toute urgence d'un changement de cap. La criminalisation des pires atteintes contre l'environnement est un point de départ raisonnable, ce qui est l'objet de la loi écocide.

La loi sur l'écocide fournit le cadre juridique nécessaire pour poursuivre pénalement les pratiques des entreprises les plus négligentes et les plus destructrices.

Les traités, les accords et les poursuites civiles n'ont pas empêché la crise mondiale actuelle.

Il est nécessaire de renforcer l'arsenal juridique et d'aller au-delà des actions volontaires. Cela améliorera les conditions des entreprises pour les opérations circulaires et régénératives.

La loi écocide pourrait:

1. contribuer à la protection des systèmes vivants de la terre dont dépend l'économie mondiale;
2. dissuader les futures activités écocidaires, en rendant très risqués pour les décideurs impliqués les pires actes illégaux par manque de prévoyance ou de précautions ;
3. mettre les entreprises sur un pied d'égalité, en favorisant les conditions de concurrence loyale

La Belgique se positionne comme un État pionnier dans ce débat, en se préparant à inclure l'écocide dans le nouveau code pénal belge (2) (3) et à entamer des procédures diplomatiques pour proposer l'amendement du Statut de Rome afin d'y inclure le crime d'écocide. (4) (5) (6)

Cela n'impose pas de nouvelles obligations environnementales mais cela permettra de poursuivre pénalement l'écocide, pour plus de loyauté envers celles et ceux qui les respectent.

Cette décision sera prise dans les mois à venir.

(1) Voir par exemple le Baromètre mondial de la confiance Edelman 2023 et le Global Risk Report 2023 de la World Economy Foundation

(2) Chambre des représentants de Belgique, 2 décembre 2021, résolution demandant d'inscrire le crime d'écocide dans le droit pénal international <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1429/55K1429006.pdf>

(3) Zakiya Khattabi fait inscrire le crime d'écocide dans le code pénal: <https://khattabi.belgium.be/fr/crime-ecocide>

(4) Sophie Wilmès, vice-première ministre et ministre des affaires étrangères, évoque la criminalisation de l'écocide devant la Cour pénale internationale, Décembre 2020 <https://www.stopecocide.earth/press-releases-summary/belgium-first-european-country-to-raise-issue-of-ecocide-at-international-criminal-court>

(5) Chambre des représentants de Belgique, 2 décembre 2021, résolution demandant d'inscrire le crime d'écocide dans le droit pénal international <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1429/55K1429006.pdf>

(6) La Belgique et le crime d'écocide <https://www.stopecocide.be/en/la-belgique-et-le-crime-d-ecocide>

Qu'est-ce que l'écocide?

L'écocide est la détérioration, la destruction ou la perte à grande échelle d'écosystèmes. Il s'agit d'un dommage grave à la nature qui soit étendu ou durable.

La rupture des équilibres naturels nécessaires à la vie sur terre est notamment à l'origine du changement climatique et de la perte de biodiversité. Cela a de profondes répercussions sur les humains, la nature et, inévitablement, les entreprises, pour qui ces ressources sont capitales.

En juin 2021, un groupe d'experts indépendants, réunis par la Fondation Stop Ecocide, a rédigé une définition juridique de l'écocide, désormais appelée "définition consensuelle".

Unlawful or wanton acts committed with knowledge that there is a substantial likelihood of severe and either widespread or long-term damage to the environment being caused by those acts.(7)

Cette définition, adaptée aux principes de droit belge, est traduite comme suit:

Actes illégaux ou résultant d'un défaut grave de prévoyance ou de précaution commis en connaissance de la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables. (8).

Par « Grave », on entend les dommages entraînent des changements, perturbations ou atteintes hautement préjudiciables à l'une quelconque des composantes de l'environnement, y compris des répercussions graves sur la vie humaine ou sur les ressources naturelles, culturelles ou économiques ;

Par « Étendu », on entend que les dommages s'étendent au-delà d'une zone géographique limitée, qu'ils traversent des frontières nationales, ou qu'ils touchent un écosystème entier ou une espèce entière ou un nombre important d'êtres humains ;

Par « Durable », on entend que les dommages sont irréversibles ou qu'ils ne peuvent être corrigés par régénération naturelle dans un délai raisonnable ;

Par « Environnement », on entend la Terre, sa biosphère, sa cryosphère, sa lithosphère, son hydrosphère et son atmosphère, ainsi que de l'espace extra-atmosphérique.

(7) Groupe d'experts indépendants pour la définition juridique de l'écocide, 2021. Commentaire et texte de base. Fondation Stop Ecocide. source:<https://static1.squarespace.com/static/5ca2608ab914493c64ef1f6d/t/60d7479cf8e7e5461534dd07/1624721314430/SE+Foundation+Commentary+and+core+text+revised+%281%29.pdf>

(8) Proposition de résolution visant à inclure le crime d'écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le droit pénal belge - Amendement: <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1429/55K1429002.pdf>

Notre système économique actuel

Le cadre juridique actuel ne permet pas d'assurer une protection adéquate de l'environnement pourtant vital pour les personnes et l'économie. Dans la pratique, les amendes infligées, notamment au nom du droit de l'environnement, sont négligeables par rapport aux dommages économiques et au coût de restauration de l'écosystème. Dans les faits, peu de personnes sont tenues pour responsables et l'environnement reste insuffisamment protégé.

L'économie a besoin d'écosystèmes sains

L'analyse effectuée par le Forum économique mondial dans le New Nature Economy Report 2020 montre que 44 000 milliards de dollars de valeur économique - soit plus de la moitié du PIB mondial - sont générés par des entreprises qui dépendent modérément ou fortement des écosystèmes et de leurs services.(9)

Lorsque les écosystèmes perdent leur capacité à fournir ces services, les entreprises de ces secteurs peuvent subir de graves pertes. Tout autant que son capital financier, l'entreprise a besoin de préserver son capital humain et son capital naturel pour prospérer.

Une économie circulaire et régénératrice est fondamentale pour un avenir sain. Afin d'atteindre l'Accord de Paris, nous devons passer de 7 % de circularité (10) à au moins 17 % de circularité dans l'économie mondiale. (11) À l'heure actuelle, les méthodes responsables et circulaires sont l'exception (le monde est linéaire à 93 %, en Europe 95 % de la valeur matérielle est détruite au cours du premier cycle d'utilisation) (12).

Cette situation peut toutefois être modifiée en changeant les règles. Lorsque les accords et les politiques volontaires ne suffisent pas, le droit pénal peut fournir un garde-fou pour l'environnement qui pourrait encourager un changement vers le circulaire et le régénératif.

(9) World Economic Forum, 2020: Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

(10) Circular Gap Report 2023, retrieved from: <https://www.circularity-gap.world/2023>

(11) Roupé, J., Ragnarsdóttir, K.V., 2022. Ecocide Law for the Paris Agreement. The role of Ecocide Law in limiting global warming. End Ecocide Sweden and the Schumacher Institute. Retrieved from: <https://endecocide.se/wp-content/uploads/2022/11/Ecocide-Law-for-the-Paris-Agreement-Launch.pdf>

(12) Ellen MacArthur Foundation, Achieving Growth Within, A €320-billion circular economy investment opportunity available to europe up to 2025., Retrievable from: <https://ellenmacarthurfoundation.org/achieving-growth-within>

La reconnaissance du crime d'écocide et son impact sur les entreprises

L'écocide constitue un crime extrême

Seuls les acteurs menant des activités illégales et endommageant gravement l'environnement, devront changer leurs pratiques en conséquence de l'inscription de l'écocide dans le code pénal. L'objectif principal de la loi est d'envoyer un signal clair indiquant que la destruction extrême de la nature pourra être poursuivie pénalement. C'est l'effet dissuasif de la loi qui aura potentiellement le plus d'impact, puisqu'il oblige les acteurs à limiter l'impact de leurs actions sur la biosphère, à respecter les lois.

Prévention et protection

La législation sur l'écocide crée un cadre juridique qui protège les entreprises contre les dommages causés par autrui et les incite à ne pas en commettre. Le faible poids des sanctions actuelles au regard des dommages n'encourage toutefois pas suffisamment le respect de la législation environnementale et donc à la loyauté dans la sphère économique.

Des conditions de concurrence loyale

A l'heure actuelle, les entreprises coupables d'écocide sont insuffisamment pénalisées et celles adoptant les bonnes pratiques peu récompensées. Une législation qui sanctionne sévèrement les pratiques illégales crée des conditions favorables aux acteurs responsables et minimise les risques de concurrence déloyale.

Si l'écocide est plus rapidement intégré au droit pénal en Belgique que dans d'autres pays, cela créera même un avantage concurrentiel pour les entreprises belges.

" Si vous faites des ajustements à un stade précoce, vous créez un avantage concurrentiel."

(13)

Karin Bodin - PDG de l'entreprise familiale suédoise Polarbrödsgruppen

S'aligner sur les attentes de la société

Les entreprises qui s'engagent à protéger l'environnement et à promouvoir une utilisation responsable des ressources sont susceptibles d'être perçues favorablement par les consommateurs, les employés et les autres parties prenantes, ce qui peut contribuer à améliorer leur réputation et leur compétitivité. (14)

L'Eurobaromètre 2019 montre que les Belges croient également en l'importance de la production et de la consommation durables pour protéger notre environnement. (15)

Préparer l'avenir et créer un climat d'investissement sain

Les pratiques qui portent gravement atteinte à l'environnement ne peuvent être maintenues longtemps, ne sont pas durables, ne constituent pas un modèle économique stable. Pourquoi voudrions-nous attirer des investisseurs non soucieux de pratiques environnementales soutenables ? La législation sur l'écocide donne aux investisseurs plus de garanties qu'ils n'investissent pas à leur insu dans un modèle économique non durable et crée ainsi un climat d'investissement plus sain.

Engagement des employés

En incitant plus encore à des pratiques respectueuses de l'environnement, l'inscription de l'écocide dans le code pénal fera appel, dans la plupart des fonctions de l'entreprise, à une plus grande aptitude à travailler en meilleure harmonie avec la nature. Remettant l'activité économique au service de l'Homme et de son écosystème, l'engagement des employés dans l'entreprise retrouvera pleinement son sens. Leur motivation et leur satisfaction pourront en être considérablement renforcés.

Certitude et réduction des risques

Lorsque les règles et réglementations sont claires, les entreprises peuvent identifier et minimiser les risques et s'organiser en connaissance de cause. Elles savent où se situent les **limites de la bonne pratique à l'intérieur desquelles elles peuvent créer de la valeur tout en maintenant une activité saine**. Leurs partenaires, assureurs et actionnaires peuvent en prendre connaissance.

La législation sur l'écocide définit les **limites** dans lesquelles les entreprises peuvent opérer en toute sécurité et s'efforcer d'y être **financièrement performantes**.

(14) Selon une récente enquête menée auprès de plus de 10 000 personnes dans 17 pays), 85 % des consommateurs se sont orientés vers une consommation plus durable au cours des cinq dernières années, et plus d'un tiers des consommateurs sont prêts à payer davantage pour des services et des produits durables. Source: <https://www.businesswire.com/news/home/20211014005090/en/Recent-Study-Reveals-More-Than-a-Third-of-Global-Consumers-Are-Willing-to-Pay-More-for-Sustainability-as-Demand-Grows-for-Environmentally-Friendly-Alternatives>

(15) Eurobarometer, 2020: Special Eurobarometer 5021: Attitudes of European citizens towards the environment. Belgium factsheet. Beschikbaar hier.

Aligner les pratiques d'investissement avec la création de valeur durable

Il y a cinq ans, la perte de biodiversité était peu abordée dans les discussions sur les risques d'investissement. Mais, avec le changement climatique, ces défis ont maintenant la priorité dans l'agenda mondial, car ils représentent des menaces potentiellement existentielles pour l'économie, la société et les marchés de capitaux. Le maintien du *statu quo* n'est plus une stratégie viable à long terme et ne sert pas les intérêts des actionnaires.

La loi sur l'écocide pourrait contribuer à aligner les pratiques d'investissement avec la création de valeur durable à long terme pour les bénéficiaires tout en minimisant les risques qui pourraient avoir une incidence sur les rendements futurs. S'aligner tôt sera utile pour attirer les investisseurs ayant une vision à plus long terme.

Comme cet alignement correspond également aux attentes de la société et à la réglementation en cours, cela peut réduire les risques d'investissement et les coûts en capital tout en améliorant la valorisation de l'entreprise.

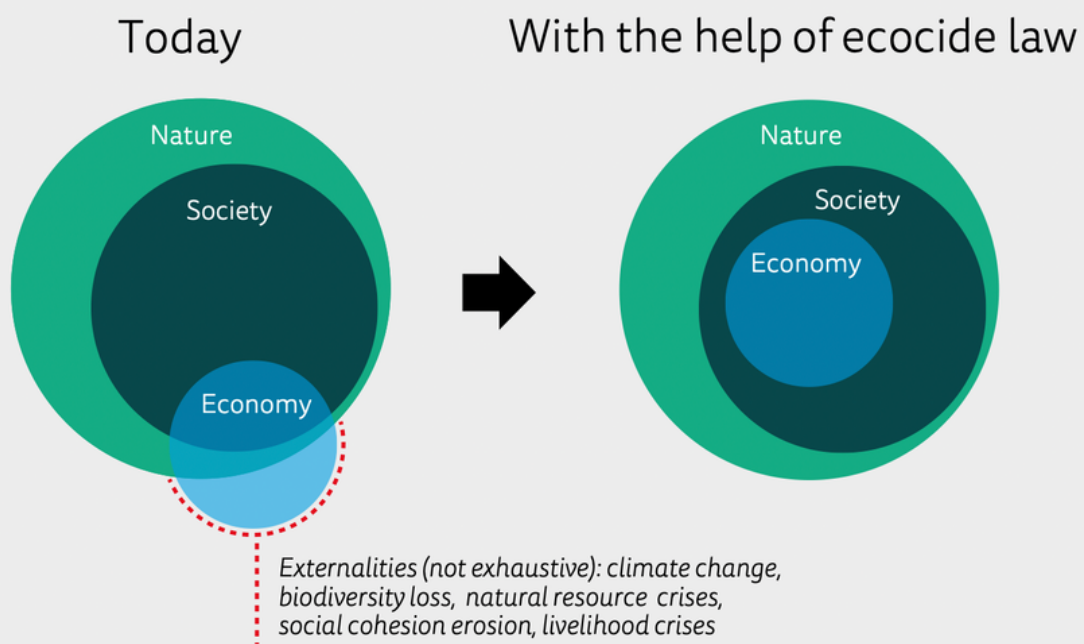


Figure 1. The world economy is not external from Nature or society, but needs to operate in concert with them, so as not to destabilise society or Nature. The figure exemplifies externalities where costs are transferred to Nature and society.

Une tendance mondiale

La poursuite de l'écocide en droit pénal bénéficie d'un soutien mondial croissant depuis que le Vanuatu et les Maldives ont appelé à l'inclusion de l'écocide comme 5e crime dans le Statut de Rome en décembre 2019. (16) (17)

Ainsi, au moins 24 États membres de la CPI (Cours Pénale Internationale) discutent de l'écocide au niveau parlementaire ou législatif.

Le 20 janvier 2021, le Parlement européen adopte une résolution non contraignante encourageant les États membres européens à reconnaître l'écocide comme un crime international dans le Statut de Rome. (18)

En mars 2023, le Parlement européen annonce son soutien à l'inclusion de l'écocide dans la directive révisée de l'Union européenne sur la criminalité environnementale. (19)

Sous l'impulsion de la Belgique, l'Union interparlementaire - où 179 parlements du monde entier sont représentés - a également adopté une résolution demandant que l'écocide soit reconnu comme une infraction pénale. (20)

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* (APCE) a voté à une écrasante majorité l'adoption de la résolution 2477 et de la recommandation 2246. Ces deux textes appellent à la reconnaissance de l'écocide sur la base d'un rapport récemment publié par la commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable sur l'impact environnemental des conflits armés.(21)

Dans sa déclaration à la COP27, l'International Corporate Governance Network (ICGN), une organisation dirigée par des investisseurs dont les actifs s'élèvent à 70 000 milliards de dollars, a appelé les gouvernements à criminaliser l'écocide, pour la deuxième année consécutive. (22)

L'ICGN identifie également 10 domaines de développement rapides à prendre en considération par les directeurs de conseils d'administration. L'une d'entre elle étant la sensibilisation des conseils d'administration quant à l'évolution des droits de la nature et du crime international d'écocide. (23)

(16) Le Vanuatu appelle la CPI à envisager sérieusement la reconnaissance du crime d'écocide. <https://www.stopecocide.earth/press-releases-summary/vanuatu-calls-for-international-criminal-court-to-seriously-consider-recognizing-crime-of-ecocide->

(17) Les Maldives appellent à la création d'un cinquième crime d'écocide <https://www.stopecocide.earth/press-releases-summary/maldives-calls-for-a-fifth-international-crime-of-ecocide->

(18) Le Parlement européen appelle à soutenir la reconnaissance de l'écocide en tant que crime <https://www.stopecocide.earth/press-releases-summary/european-parliament-urges-support-for-making-ecocide-an-international-crime>

(19) Le Parlement Européen propose d'inclure l'écocide dans la législation de l'UE https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0087_EN.pdf

(20) Union Inter-Parlementaire, Resolution, A/142/2-DR https://static1.squarespace.com/static/5ca2608ab914493c64ef1f6d/t/60aca413b36f310f83142800/1621926932027/Item2-CMTI-Draft+resolution-e_0.pdf

(21) Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* (APCE), Resolution, Impact environnemental des conflits armés, résolution, [Resolution 2477 \(2023\)](https://pace.coe.int/en/files/31600/html), <https://pace.coe.int/en/files/31600/html>

(22) L'International Corporate Governance Network (ICGN), déclaration COP27; https://static1.squarespace.com/static/5ca2608ab914493c64ef1f6d/t/6370f09ec83473354ec7e63e/1668346015443/5.+ICGN+Statement+of+Shared+Climate+Change+ResponsibilitiesCOP27%2C+November+2022_0.pdf

(23) l'International Corporate Governance Network (ICGN), Rapport, Janvier 2023, <https://www.icgn.org/sites/default/files/2023-01/Biodiversity%20as%20Systemic%20Risk%20Viewpoint%20Jan%202023.pdf>

Étant donné que l'écocide implique des dommages à grande échelle, il a généralement un **caractère transfrontalier**. Les dommages graves causés à la planète sont une préoccupation internationale. Il est donc logique qu'il y ait une justice pour cela au niveau international.

L'inclusion de l'écocide dans le droit pénal national et international est une tendance bénéficiant d'appuis considérables. Il a également besoin du soutien du monde de l'entreprise, pour la préservation des écosystèmes qui est primordiale à sa pérennité.

Conclusion

Une économie prospère en Belgique passe par des écosystèmes sains face à l'évidence de notre dépassement des limites planétaires, la protection et la restauration de la biosphère doivent maintenant devenir une priorité. (24) Protéger les écosystèmes, c'est protéger l'économie. Pour ramener l'économie à l'intérieur des limites planétaires, nous avons besoin d'un garde-fou. Commencer par les cas les plus néfastes d'écocide est un point de départ raisonnable. (25)

En résumé, la proposition d'inclure l'écocide dans le code pénal révisé est un grand pas en avant pour l'humanité, les écosystèmes belges et les entreprises qui dépendent de ces écosystèmes. Il est crucial que le gouvernement fédéral trouve le courage politique de porter un projet de loi ambitieux.

” D'ici 2 à 3 ans, nos citoyens auront le même sentiment d'urgence en ce qui concerne le risque d'écocide qu'ils ont actuellement avec la crise climatique, et il est juste qu'il en soit ainsi. ” (26)

Frans Timmermans
Premier vice-président de la
Commission européenne

Rejoignez la liste des entreprises signataires de notre LETTRE OUVERTE et demandez l'inscription du crime d'écocide dans le code pénal belge et dans le Statut de la Cours Pénales Internationales.

STOP
ECOCIDE
Belgium

(24) L'analyse effectuée par le Forum économique mondial dans le New Nature Economy Report 2020 montre que 44 000 milliards de dollars de valeur économique - plus de la moitié du PIB mondial - sont générés par des entreprises qui dépendent modérément ou fortement des écosystèmes et de leurs services. Lorsque les écosystèmes perdent leur capacité à fournir ces services, les entreprises de ces secteurs peuvent subir de graves pertes. Outre le capital financier, les entreprises doivent préserver leur capital humain et naturel pour prospérer. On peut toutefois faire valoir que 100 % de l'économie dépend à 100 % de la nature, ce qui est un argument avancé par Ralph Chami au FMI, entre autres.

(25) Ibid, Roupé and Ragnarsdottir, 2023. Ecocide Law for an economy within planetary boundaries.

(26) Frans Timmermans, December 2021, Opening interview at European Business Nature Summit, <https://www.facebook.com/watch/?v=425541109076600>

